Sienna
GESTION

RAPPORT ANNUEL 2022

SIENNA SOUVERAIN 5-7 ISR

SOMMAIRE

Synthèse du fonds au 30/12/2022 5
Objectifs et politique d'investissement 6

GESTION FINANCIERE 7
Évolution de la valeur liquidative 8
Performances du fonds 8
Analyse du risque 8
Allocation d'actifs 9
Répartition géographique en % de l'actif 9
Principaux mouvements du fonds 10
Conjoncture économique 11
Mot du gérant 17
Autres informations 18
Investissement socialement responsable 21
Pourcentage OPC interne 24
Actif moyen 24
Tableau récapitulatif des frais facturés au cours du dernier exercice 24
Annexe SFDR 25

ETATS FINANCIERS 35

Synthèse du fonds au 30/12/2022

DATE D'AGREMENT AMF : 16/01/2018

DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :
> 3 ans

FORME JURIDIQUE : FCP/FIVG

FONDS MULTI-PARTS : NON

CLASSIFICATION : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Code ISIN : FR0013312949

DEVISE : Euro

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
PRICE WATER HOUSE COOPERS

INDICE DE REFERENCE :
100% Bloomberg Euro-Aggregate: Treasury -- 5-7 Year

CHIFFRES CLES

- **Actif net du portefeuille :** 251,24 M€
- **Valeur liquidative de la part :** 3 568,698 €
  + haut sur 12 mois : 4 257,043 €
  + bas sur 12 mois : 3 568,698 €

FREQUENCE DE VALORISATION : Quotidienne en cours de clôture

VALORISATEUR : CACEIS

SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION
18 rue de Courcelles
75008 Paris
www.sienna-gestion.com

Objectifs et politique d'investissement

Description des Objectifs et de la politique d'investissement :
SIENNA SOUVERAIN 5-7 ISR, de classification « **Obligations et autres titres de créances libellés en euro** », a pour objectif de gestion d'obtenir, sur sa durée de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance nette de frais de gestion égale à celle de l'indice **Bloomberg Euro Aggregate Treasury 5-7 ans** en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits « critères ESG ») pour la sélection et le suivi des titres.
L'indice Bloomberg **s Euro Aggregate Corporate 5-7 ans** (cours de clôture / coupons nets réinvestis) est représentatif de la performance des obligations d'entreprises émises en Euro, d'une maturité comprise entre 5 et 7 ans (Code Bloomberg : LEC5TREU:IND). Informations disponibles sur le site https://www.bloomberg.com/bloomberg-barclays-indices/
Caractéristiques essentielles du FIVG :
SIENNA SOUVERAIN 5-7 ISR est investi en titres de créance, instruments du marché monétaire et en obligations. Les emprunts obligataires détenus peuvent être à taux fixe ou variable. La sensibilité du portefeuille est comprise entre 3 et 8. Le portefeuille est pour l'essentiel constitué de titres libellés en euro, les actifs en une autre devise étant accessoirement utilisés.
La stratégie d'investissement s'appuie sur les décisions d'un comité mensuel qui définit les stratégies de gestion à venir basées sur l'analyse macro-économique, l'analyse micro économique, la construction de portefeuille et l'analyse ISR (Investissement Socialement Responsable)
Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs. Toutefois, le Fonds ne bénéficie pas du label public ISR.
L'objectif de la gestion SR de SIENNA GESTION est d'allier performances extra-financière et financière par l'intégration systématique des risques en matière de durabilité (ou « risques ESG ») pour les émetteurs privés et des performances ESG pour les émetteurs publics/souverains, dans la construction de ses univers SR.
90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par SIENNA GESTION sur la base de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Les codes de transparence des fonds supports Socialement Responsables gérés par SIENNA GESTION sont disponibles sur le site https://www.sienna-gestion.com . La gestion SR de SIENNA GESTION ne s'applique pas aux fonds supports gérés par des sociétés de gestion externes. Par conséquent, des disparités d'approches extra-financières peuvent coexister au sein du portefeuille entre celles retenues par SIENNA GESTION et celles adoptées par les sociétés de gestion des fonds supports externes sélectionnés par SIENNA GESTION. La sélection ESG intervient en amont de l'analyse financière et boursière des gérants dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille.
Pour chaque classe d'actifs, la société de gestion définit un univers d'investissement SR à partir d'un univers **de départ** (décrit dans le prospectus du Fonds).
Les émetteurs privés (Classes « Actions » et « Taux ») sont sélectionnés selon une approche « **Best in class** », consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Pour ce faire, SIENNA GESTION s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Pour chaque secteur, Sustainalytics ne retient que les enjeux ESG les plus pertinents, ceux présentant un impact significatif sur la valeur financière d'un émetteur et, par conséquent, sur le risque financier et le profil de rendement d'un investissement sur cet émetteur (exemples de critères/enjeux ESG : programme de lutte contre le changement climatique, valorisation du capital humain, indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants) . Pour chaque enjeu, la politique, les pratiques et les résultats obtenus par les systèmes de management dédiés aux risques sont pris en compte.
SIENNA GESTION utilise la note de risque ESG agrégée de Sustainalytics. Aucune modification n'est apportée à cette note. Les controverses ESG, qui révèlent les insuffisances ou les failles de ces systèmes de management, sont également intégrées dans ce calcul du risque ESG (exemples de controverses ESG : accident industriel engendrant une pollution, restructurations significatives, cas de travail des enfants ou de travail forcé, irrégularité comptable, délit ou crime d'un dirigeant exécutif ou non exécutif). SIENNA GESTION compare la note de chaque émetteur avec celles des autres émetteurs du même secteur et exclut au minimum 20 % des émetteurs de l'univers de départ ayant obtenu les moins bonnes notes.Le cas échéant, SIENNA GESTION s'appuie sur les notations ESG de l'agence EthiFinance pour les petites et moyennes entreprises. EthiFinance nomme le score ESG d'un émetteur Note Générale. Ce score final est obtenu à partir d'une moyenne arithmétique de la notation des entreprises sur les différents critères étudiés par l'agence. Chaque critère est noté selon différents éléments :la transparence, c'est-à-dire le fait que l'information soit communiquée par la société ; la performance, c'est-à-dire selon la valeur intrinsèque de la donnée ; la tendance, c'est-à-dire l'évolution dans le temps.
Les émetteurs publics/souverains (Classe « Taux ») sont sélectionnés selon une approche « **Best in universe** » consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue **extra-financier** indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équipondérée (exemples de critères : indicateur existant de Performance Environnementale Intégrée, inégalité, santé et éducation, lutte anti-corruption, transparence de la vie publique).
SIENNA GESTION exclut au minimum 20 % des émetteurs de l'univers de départ dont les scores ESG cumulés sont les plus faibles.
L'univers SR (univers de départ après prise en compte de l'analyse extra-financière des émetteurs) est détaillé dans le prospectus du Fonds.
Le processus ISR de SIENNA GESTION est revu annuellement.

SIENNA SOUVERAIN 5-7 ISR est composé comme suit :

Obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire : Le Fonds peut être investi, dans la limite de 120 % de son actif net, en obligations et titres de créance à taux fixe et/ou taux variable et/ou indexés et/ou obligations hybrides (convertibles, subordonnées, ...) et en instruments du marché monétaires de tous émetteurs situés dans la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro libellés en Euro. Le Fonds peut détenir des titres libellés dans une devise autre que l'Euro (incluant les pays émergents) dans la limite de 10 % de son actif net.
Les titres de créance négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit « Investment grade » ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits « spéculatifs » et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds.
La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le fonds est géré est comprise entre 3 et 9.

Actions (en cas de conversion des obligations en actions) : En raison de sa détention d'obligations convertibles en actions, le Fonds pourrait, en cas de conversion des obligations, détenir des actions de grandes capitalisations, dans la limite de 10 % de son actif net.

Parts ou actions d'OPC (OPCVM et/ou FIA) : Le Fonds peut être investi dans la limite de 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPC obligataires et/ou monétaires et/ou multi-actifs. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

« Autres valeurs » : Le Fonds pourra détenir des valeurs visées à l'article R. 214-32-19 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10 % de son actif net. Le Fonds peut être investi, dans la limite de 5 % de son actif net, en OPC de fonds alternatifs. Ces OPC ne sont pas gérés par la société de gestion.

Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux et de change dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Le Fonds ne recourt pas aux Total Return Swaps (TRS).

Autres opérations : Le gérant peut avoir recours aux dépôts, aux emprunts d'espèces et à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation
Durée de placement recommandée : Supérieure à 3 ans.
Recommandation : Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée de 3 ans.
Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachats : elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du FIA par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail.
Les souscriptions et les rachats sont effectués à cours inconnu et sont centralisés le jour de valeur liquidative (J) avant 16h, pour exécution sur la base de cette valeur liquidative (J).

Profil de risque et rendement

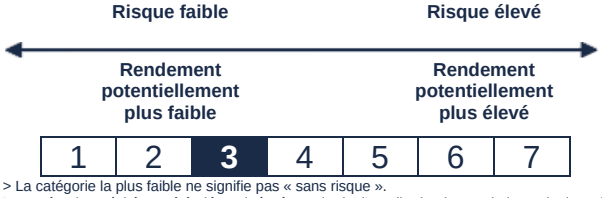

> La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
La catégorie précitée a été déterminée à partir de l'amplitude des variations de la valeur liquidative constatée sur cinq années.

> Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Le niveau de risque de ce Fonds reflète principalement le risque et le niveau de volatilité des marchés de taux sur lesquels il est investi.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

> Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

> Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

> Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

GESTION FINANCIERE

Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)

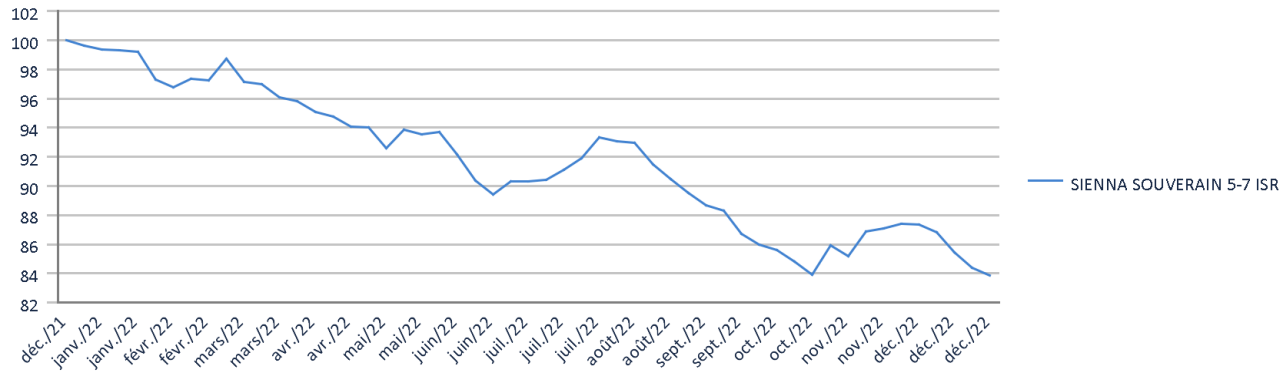

Performances du fonds

PERFORMANCES CUMULEES (en %)	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
SIENNA SOUVERAIN 5-7 ISR	-16,16	-15,04	-12,60	-0,49
Indice de référence	-14,34	-13,51	-9,67	9,70

PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
SIENNA SOUVERAIN 5-7 ISR	-16,16	-5,29	-2,66	-0,05
Indice de référence	-14,34	-4,72	-2,01	0,93

PERFORMANCES ANNUELLES (en %)	2022	2021	2020	2019	2018	2017
SIENNA SOUVERAIN 5-7 ISR	-16,16	-1,10	2,46	3,57	-0,67	0,59
Indice de référence	-14,34	-1,81	2,83	4,29	0,15	0,84

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Analyse du risque

RATIO DE RISQUE	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité annualisée			
Portefeuille (en %)	6,57	4,56	3,80
Indice de référence (en %)	7,33	4,88	4,12
Tracking error (en %)	2,79	1,80	1,47
Ratio de Sharpe	-2,47	-1,09	-0,61
Ratio d'information	-0,65	-0,31	-0,44

Allocation d'actifs

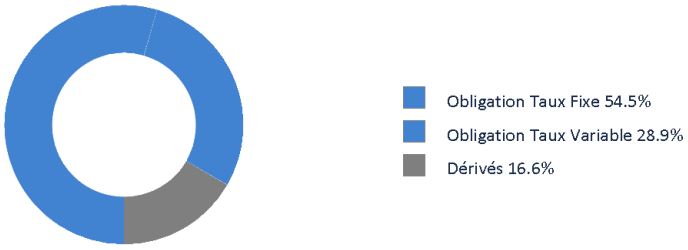

Répartition géographique en % de l'actif

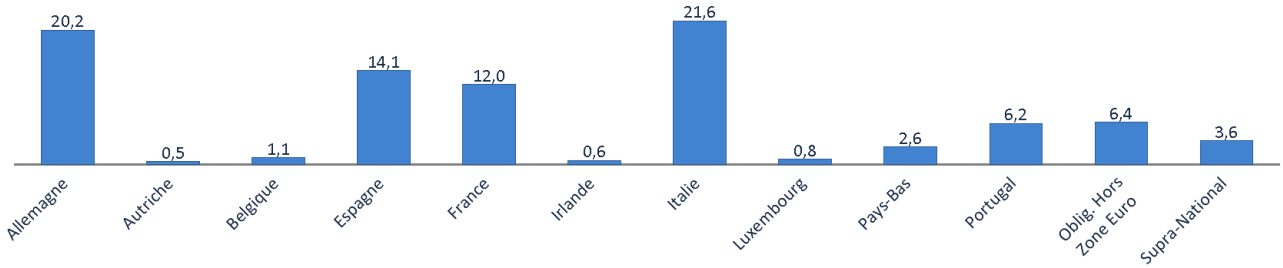

Répartition par notation en % de l'actif

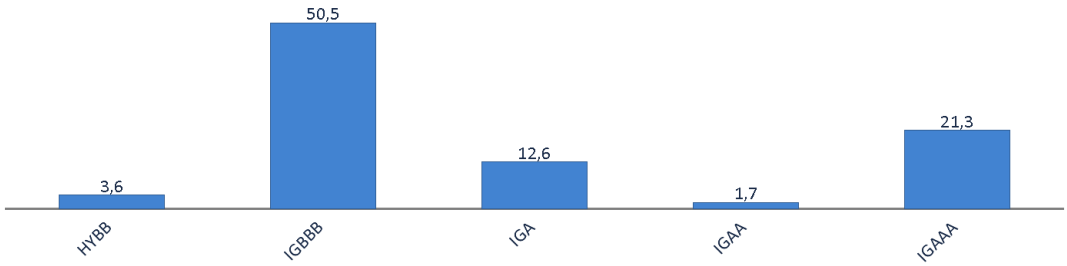

Répartition par tranche de maturité en % de l'actif

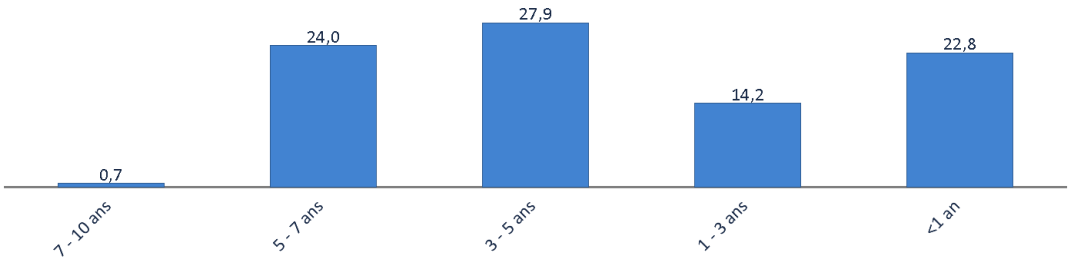

Répartition par type d'émetteur en % de l'actif

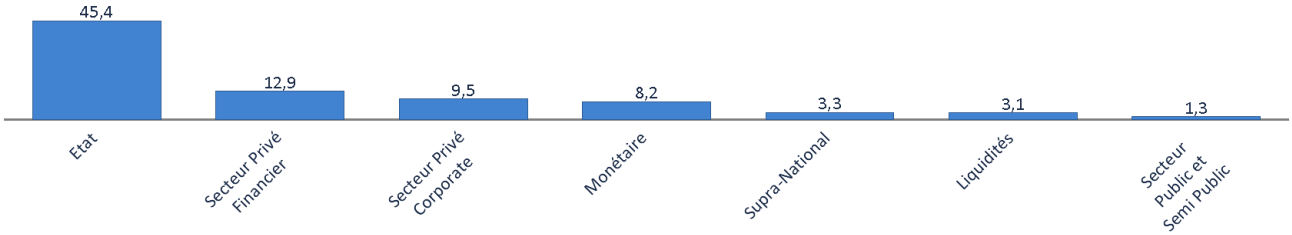

Principaux mouvements du fonds

Achats				Ventes			
SIENNA MONETAIRE ISR A	FR0007081278	OPCVM	198 495 918	SIENNA MONETAIRE ISR A	FR0007081278	OPCVM	177 363 091
DBR 4.75% 04/07/28	DE0001135085	Obligation	41 621 907	OAT 2.75% 10/27	FR0011317783	Obligation	28 353 436
DBRI IE 0.1% 4/23	DE0001030542	Obligation	17 760 649	OAT 0.75% 05/28	FR0013286192	Obligation	25 128 982
VW FRN PERP	XS1629658755	Obligation	15 318 921	DBRI IE 0.1% 4/26	DE0001030567	Obligation	21 363 702
OAT 2.75% 10/27	FR0011317783	Obligation	11 709 042	DBR 4.75% 04/07/28	DE0001135085	Obligation	20 285 835
OAT 0.75% 05/28	FR0013286192	Obligation	10 600 048	OAT 0.75% 11/28	FR0013341682	Obligation	13 722 658
GASSM VAR PERP(4.125%)	XS1139494493	Obligation	9 157 112	OAT 0.5% 05/29	FR0013407236	Obligation	10 405 826
ALATPF VAR PERP(3.75%)	XS1508392625	Obligation	8 446 509	FRLBP VAR 11/27(2.75%)	FR0013054913	Obligation	8 380 325
FRLBP VAR 11/27(2.75%)	FR0013054913	Obligation	8 411 795	SPAIN 1.45% 10/27	ES0000012A89	Obligation	7 798 488
CABKSM 2.75% 14/07/28	XS1645495349	Obligation	6 905 836	OATi 1.85% 10-27	FR0011008705	Obligation	7 239 184

Conjoncture économique

Après une crise sanitaire sans précédent et alors que le monde espérait que 2022 soit l'année de la normalisation, V. Poutine en a décidé autrement en déclenchant une guerre contre l'Ukraine dont les conséquences géopolitiques, économiques et financières ont été considérables. En premier lieu, le conflit a contribué à aggraver une **crise énergétique** qui avait commencé à inquiéter bien avant le début des hostilités en février et entraîné une correction marquée sur l'ensemble des actifs risqués. Les marchés d'actions ont notamment connu une de leurs pires performances annuelles, avec un recul de près de -13% pour le **Stoxx Europe 600** et de -20% pour le **S&P 500**, pénalisés par la remontée exceptionnelle des taux **souverains** mondiaux (Allemagne à 10 ans : +274 pb ; Etats-Unis : +238 pb). Ces derniers ont notamment dû intégrer le changement de posture radical des banques centrales, lesquelles ont abandonné le discours très accommodant auquel les investisseurs étaient habitués depuis plus d'une décennie et adopté un ton extrêmement restrictif pour reprendre le contrôle sur **l'inflation**.

Evolution des principaux indices actions en devises locales (rebasés à 100 le 01/01/2022)

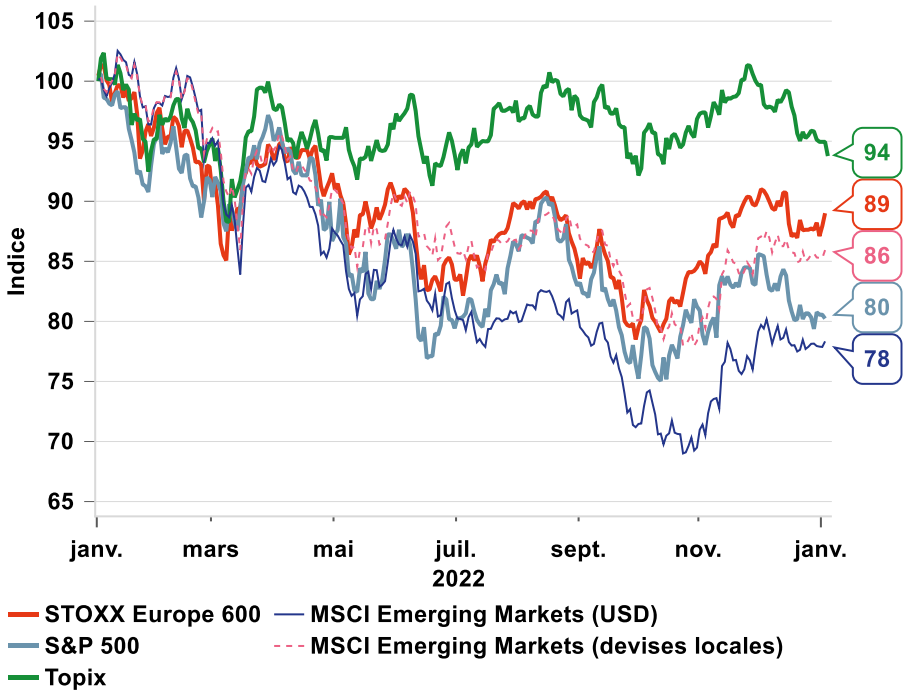

Sources : CIC Market Solutions

Cette dernière aura été le thème dominant de l'année 2022, alimentée dans un premier temps par les effets liés à la réouverture des économies post-covid avant que d'autres facteurs ne contribuent à en faire un phénomène durable. Aux tensions sur les **chaînes logistiques** liées à l'évolution de la situation sanitaire et l'explosion de la demande pour les biens, se sont ajoutées les pressions salariales sur un **marché du travail** très tendu ainsi que l'envolée des prix des **matières premières**. Alors que plusieurs de ces marchés étaient déjà en situation de déficit d'offre, du fait d'un sous-investissement chronique ces dernières années, la guerre en Ukraine est venue amplifier la dynamique haussière des prix, dont l'ampleur a largement dépassé toutes les attentes. Les prix énergétiques ont notamment connu des envolées spectaculaires avec un point haut à près de 350 €/MWh pour le prix du **gaz européen** et près de 130 $/b pour le **Brent**, tandis que les prix de l'**électricité** ont atteint un pic à plus de 600 €/MWh cet été (référence à 1 mois en France).

Prix de l'électricité en France, prix du gaz en Europe (€/MWh) et du cours du Brent ($/b)

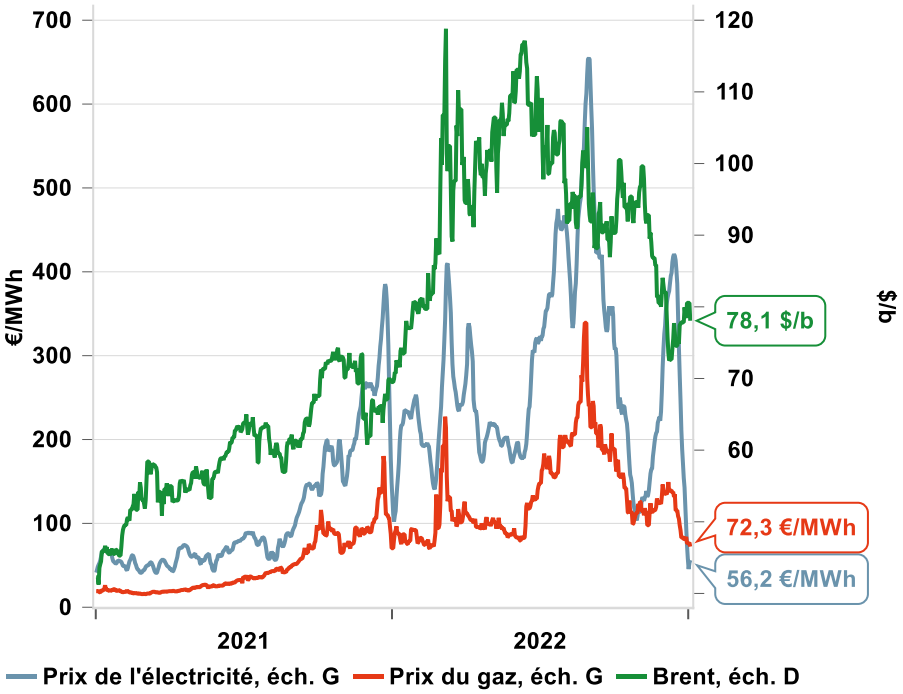

Sources : CIC Market Solutions

Au-delà de l'impact du conflit, ces derniers ont également reflété les difficultés sur les autres sources d'approvisionnement et en particulier sur la production **nucléaire** française, et par ailleurs, la sécheresse de l'été a grandement affaibli la production hydroélectrique et menacé les importations de charbon compte tenu du faible niveau du Rhin. La **situation énergétique** européenne s'est certes améliorée les dernières semaines de l'année, avec une chute très sensible des prix mais ceci s'explique essentiellement par des conditions météorologiques exceptionnellement favorables, tandis que les facteurs négatifs structurels sont loin d'avoir disparu et continuent de menacer l'Europe d'une nouvelle accélération des prix de l'énergie d'ici l'hiver 2023. Après le prix plafond sur le pétrole brut russe à 60 $/b (en vigueur depuis le 5 décembre), Bruxelles a mis en place un ***price cap*** sur le gaz mais l'efficacité de ce dispositif doit encore être démontrée et pourrait même constituer un risque pour l'attractivité de l'Europe par rapport à l'Asie pour les exportateurs de Gaz Naturel Liquéfié.

Cette crise énergétique a donc été au cœur des préoccupations cette année, aussi bien celles des investisseurs que des Etats et des banques centrales. Confrontés à un choc énergétique massif, les gouvernements n'ont pas lésiné sur les moyens et déployé des **mesures budgétaires** très coûteuses (représentant près de 4,5% du PIB de la zone euro) pour protéger les ménages et les entreprises, ce qui a permis de contenir l'impact sur l'activité économique sans pour autant l'annihiler totalement. En revanche, ceci a paradoxalement entretenu les pressions inflationnistes et contraint la **BCE** à fortement durcir sa politique monétaire, avec une multitude de hausses des taux directeurs (+250 pb au total) qui ont porté le taux de dépôt à 2%.

Taux souverains à 10 ans des principaux pays

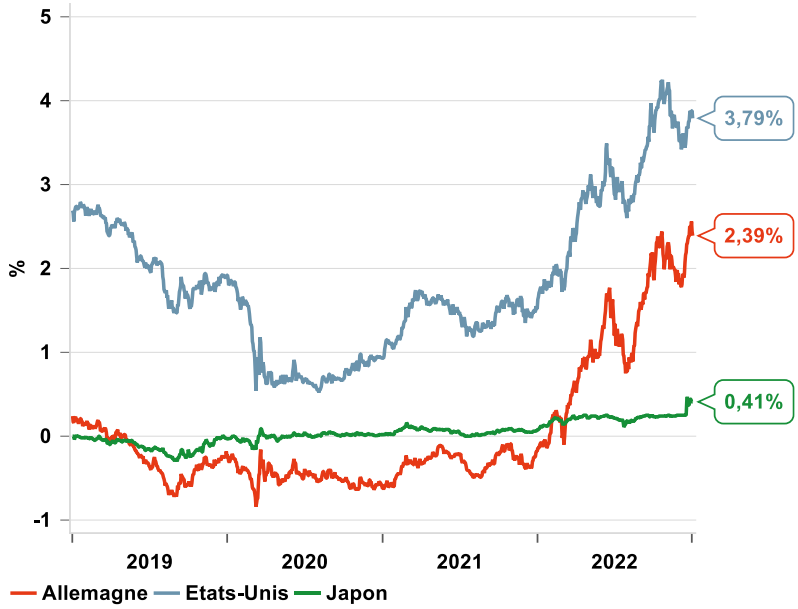

Sources : CIC Market Solutions

L'institution a également mis un terme à ses achats d'actifs et annoncé le début de la réduction de la taille de son bilan à partir de 2023, avec comme objectif de durcir encore plus les conditions financières pour éviter un désencrage des anticipations d'inflation. Alors que la dynamique des salaires est clairement orientée à la hausse ces derniers mois, la BCE s'inquiète en particulier des effets de second tour et d'une éventuelle spirale inflation-salaires et a clairement indiqué que la croissance économique serait sacrifiée si nécessaire pour atteindre son objectif. Cette position extrêmement *hawkish* a logiquement alimenté les craintes vis-à-vis des pays dont la trajectoire de dette publique était plus fragile, à l'image de l'écartement marqué du spread souverain entre l'**Italie** et l'Allemagne (+80 pb). Le mouvement aurait pu être encore plus conséquent si la BCE n'avait pas annoncé la création d'un nouveau programme d'achat d'actifs (**TPI**) qui sera utilisé en cas d'urgence pour assurer la bonne transmission de la politique monétaire.

En **Chine**, les autorités ont fermement défendu leur stratégie **zéro-covid** tout au long de l'année, alternant les phases de fermeture et de réouverture de l'économie. Ceci a lourdement pesé sur l'activité, d'autant plus que Pékin a poursuivi sa reprise en main du secteur privé, avec un **durcissement réglementaire** dans plusieurs secteurs dont celui de la technologie. Le ralentissement du secteur de l'immobilier s'est aussi accéléré malgré les mesures de soutien budgétaire et monétaire annoncées ces derniers mois, contribuant de manière additionnelle à la sous-performance des indices chinois (**Hang Seng** : -14%). Soulignons toutefois que ces pertes étaient bien plus importantes avant le virage radical opéré par les autorités sur la question sanitaire en fin d'année. Confronté à un mouvement de contestation important au sein de la population, **Xi Jinping** (dont le nouveau mandat a été confirmé sans difficulté à l'issue du Congrès du Parti communiste) a fini par accepter un allègement des contraintes sanitaires et un abandon progressif du zéro-covid. La réouverture durable de l'économie chinoise se fait cependant au prix d'une envolée des contaminations compte tenu du faible niveau d'immunité collective et de l'inefficacité des vaccins chinois.

Dans le reste des pays émergents, mentionnons les surperformances notables de l'indice **Bovespa brésilien** (+4,7%) et du **Sensex indien** (+4,4%). Le premier a largement profité de la progression des matières premières tandis que l'incertitude politique liée à la présidentielle n'a pas pesé outre-mesure. Franchement élu, le président Lula a envoyé des signaux rassurants aux marchés financiers en promettant un budget maitrisé et en nommant une personnalité consensuelle au poste de ministre des Finances. De son côté, l'indice indien a été porté par la remarquable résilience de l'économie locale.

Enfin, au **Japon**, l'inflation a également fait son retour en 2022. Alors que la politique monétaire y est restée très accommodante une bonne partie de l'année, permettant aux indices actions locaux de tirer leur épingle du jeu par moments, la banque du Japon a elle aussi fini par réagir aux tensions inflationnistes croissantes en élargissant la **bande de fluctuation** du taux souverain à 10 ans (jusqu'à 0,50% vs 0,25% auparavant). Il s'agit là sans doute d'une première étape avant de relever les taux directeurs en 2023, un élément que les investisseurs ont largement intégré en fin d'année, accentuant ainsi la remontée des taux souverains mondiaux qui ont perdu ainsi un de leurs principaux facteurs de rappel à la baisse.

LES MARCHES ACTIONS

Le début d'année 2022 a été marqué par le retour de la volatilité sur fond de tensions géopolitiques et de réactions des banques centrales à l'égard de l'inflation. Dès le mois de janvier, les valeurs de croissance, qui avaient beaucoup profité des niveaux de taux historiquement bas au cours de ces dernières années, ont fortement baissé malgré des résultats plutôt satisfaisants. En cause leur niveau de valorisation très élevé dans un contexte de durcissement des politiques monétaires pouvant provoquer un fort ralentissement économique. Aux difficultés de normalisation des chaines de production se sont ajouté un climat particulièrement anxiogène marqué par la guerre en Ukrainien et la résurgence du Covid en Chine. Les perspectives de croissance économiques ont été revues à la baisse, alors même que les banques centrales n'avaient d'autres choix que de « durcir le ton » sur le plan monétaire face à une accentuation des tensions sur les prix de plusieurs matières premières (aluminium, nickel ou blé par exemple) et de l'énergie, avec notamment un prix du baril de pétrole qui a dépassé le niveau symbolique des 100 dollars (Brent). Les sociétés les plus exposées à la Russie ont subi des replis conséquents de leur cours de Bourse (Renault, Société Générale, Nokian Renkaat, Raiffeisen Bank...) contrairement aux valeurs de Défense qui se sont littéralement envolées à l'image de Rheinmetall, Thalès, Dassault Aviation ou encore Leonardo. Toutefois, après un point bas atteint le 8 mars, les marchés ont fait preuve d'une incroyable résistance comme l'illustre l'impressionnant rebond qui leur a permis d'effacer dans un premier temps la baisse liée à l'invasion de l'Ukraine.

La baisse s'est poursuivie au cours du second trimestre avec la conjugaison des impacts de la guerre en Ukraine, des confinements sanitaires en Chine et d'un risque de cycle de resserrement monétaire plus agressif de la Fed tandis que les perspectives des entreprises se sont voulues prudentes. Les marchés actions européens se sont repliés en privilégiant les secteurs favorablement impactés par l'inflation, tels que l'énergie et les ressources de base. Si la saison des publications de résultats a été globalement de bonne facture, certains profit warnings fin mai de grands distributeurs outre-Atlantique n'ont pas rassuré sur les arbitrages des ménages en termes de dépenses face à une hausse généralisée des prix. Les valeurs défensives ont continué à surperformer.

Le troisième trimestre a débuté par un rebond des valeurs de croissance à l'image du Nasdaq qui a gagné plus de 10% au mois de juillet. En effet, face à la dégradation des indicateurs économiques, le marché s'est nourri d'espoirs que les banques centrales ne pourront pas tenir leurs politiques monétaires restrictives dans la durée. Dans cette phase de marché plus favorable, marquée par une détente des taux, les financières (banques et assurances) ont été les grandes perdantes, à l'opposé des valeurs industrielles et du luxe qui se sont fortement appréciées. Le marché actions a de nouveau été soutenu par de bonnes publications au 2ème trimestre. La poursuite des hausses de prix de l'électricité et du gaz a incité les banquiers centraux à tenir des propos plus restrictifs qu'attendus.

La dynamique baissière des marchés s'est accentuée en échos à la succession des hausses de taux des banques centrales toujours plus déterminées à combattre l'inflation. Le retour de cet environnement de forte hausse des rendements obligataires a soutenu les valeurs financières et pénalisé l'immobilier et les technologies.

Au cours du dernier trimestre, les marchés d'actions européens ont rebondi fortement mettant ainsi un terme à une série de 3 trimestres consécutifs de baisse.

Les marchés ont été soutenus d'une part par des messages de la Banque Centrale américaine en faveur d'un rythme de resserrement monétaire moins rapide à l'avenir, et d'autre part par une bonne résistance des indicateurs macro-économiques et d'une détente des rendements obligataires. Les entreprises ont également publié des résultats de bonne facture. Enfin, des rumeurs de fin de la politique Zéro Covid en Chine ont amplifié l'optimisme des investisseurs et soutenu les secteurs cycliques les plus exposés à l'Asie.

A l'exception de la Technologie qui se reprend après un début d'année difficile, le marché a été porté par les secteurs value et cycliques à l'image de l'énergie, de la finance, du tourisme & et du secteur aérien. A l'opposé, les secteurs défensifs qui avaient jusqu'ici bien résisté étaient plus en retrait.

L'année 2022 aura été marqué par la nervosité des investisseurs, relative aux perspectives économiques et par la détermination des banques centrales à lutter plus que jamais contre l'inflation. Les marchés ont ainsi évolué au gré des anticipations d'évolution des politiques monétaires tout au long d'une annus horribilis au cours de laquelle on aura connu que 3 hausses mensuelles (juillet, octobre et novembre) dont 2 au cours du dernier trimestre.
Sur l'ensemble de la période le marché d'actions européennes est en recul marqué de 14% (référence Euro Stoxx). Seul le secteur de l'Energie, soutenu par la fermeté des prix du baril dans un contexte de crise énergétique, affiche une performance positive, les valeurs de l'assurance finissent proche de l'équilibre. Les valeurs bancaires (-4,6%) baissent modérément profitant de la hausse des taux. Nous retrouvons ensuite au sein des surperformances, les secteurs des services à l'image des Voyage & Loisirs (-5,3%) portés par la reprise de la mobilité mondiale, les Médias (-8,8%) et les Télécoms (-9,3%). Les pires performances sont affichées par le secteur l'Immobilier (-40%), négativement impacté par les perspectives de baisse des transactions immobilières, suivi des valeurs de ventes au détail notamment de l'e-commerce, des valeurs technologiques à la suite desquelles on retrouve un tir groupé de secteurs cycliques comme l'Automobiles (-19%) ou l'Industrie (-17,8%).

LES MARCHES TAUX

L'année 2022 a été marquée par une forte volatilité sur les marchés financiers. Le choc d'offre sur les matières premières généré par le conflit Ukraine-Russie débuté en février a provoqué la flambée des coûts de l'énergie et des risques de pénuries. Dès lors, l'envolée des coûts de production, un marché de l'emploi déjà tendu et une masse monétaire significative post-covid sont venus alimenter la spirale prix-salaires tant redouté par les banquiers centraux. Face au risque de désencrage des anticipations d'inflation, le resserrement monétaire s'est accéléré sur la deuxième partie de l'année, alimentant les craintes récessives générées par le choc de demande recherché par les banques centrales.

Face à une inflation dépassant les 8%, la FED débuté un cycle de resserrement monétaire dès le mois de mars (+0.25%), pour l'accélérer par la suite, jusqu'à des hausses par pas de 0.75%. Il faut remonter à 1994 pour voir une hausse des taux directeurs d'une telle amplitude. In fine, le taux directeur américain aura été augmenté de 4,25% en 2022, passant de 0,25% à 4,50%.

En Europe, dans un contexte similaire avec une inflation dépassant les 10%, la BCE a débuté à son tour son cycle de resserrement monétaire en juillet 2022. Après une première hausse d'un demi-point, elle a décidé deux hausses historiques de 0,75% avant de finir l'année par une quatrième hausse d'un demi-point. Ainsi, le taux de refinancement de la banque centrale est passé de 0% à 2,50% en 2022.

Les taux longs ont été très volatils sur la période pris en tenaille entre, d'un côté, les pressions inflationnistes et le discours restrictifs des banquiers centraux, et, de l'autre côté, les craintes de récession et la crise géopolitique pesant à la baisse sur les taux. Ainsi le taux 10 ans Allemand a connu un premier pic à 1.80% en juin sur fonds de durcissement monétaire croissant. Les craintes récessives ont ensuite porté celui-ci à 0,80% fin juillet. Le marché anticipait alors une inflexion dans les cycles de hausse des taux en raison des risques croissants portant sur la croissance économique. Mais lors du symposium de Jackson Hole, les banques centrales ont martelé que la lutte contre l'inflation serait prioritaire sur toute autre considération. Dans ce contexte, les taux longs ont fortement monté. Le taux 10 ans allemand est alors passé de 0.80% fin juillet à 2.40% en octobre. Par la suite, l'inflexion baissière de l'inflation aux Etats-Unis et l'anticipation d'un pivot de la FED a généré un rally des taux jusque début décembre (1,80% pour le 10 ans allemand), mouvement qui s'inversera à l'approche des dernières réunions de politique monétaire de l'année au cours desquelles les banques centrales ont réaffirmé leur volonté de lutter contre l'inflation. Le 10 ans Allemand finira l'année au plus haut, à 2,57%.

L'environnement de restriction monétaire a fragilisé les taux italiens dont le spread contre Allemagne est monté jusqu'à 240 bps. En conséquence, la BCE a été contrainte d'annoncer la création d'un outil anti-fragmentation pour maintenir les taux italiens à des niveaux acceptables et démarrer son cycle de resserrement monétaire. Le marché a bien accueilli la nouvelle dans un premier temps mais face au risque politique occasionné par la démission de Mario Draghi et la montée en puissance de l'extrême droite, le spread italien contre Allemagne est retourné côtoyer des sommets (257 bps). L'accalmie est venue d'une attitude constructive du nouveau gouvernement de Georgia Meloni, pourtant euro septique, s'engageant à respecter une trajectoire budgétaire restrictive. Le spread italien a ensuite oscillé entre 170 bps et 225 bps. Sur l'année 2022, le taux italien à 10 ans a néanmoins beaucoup progressé passant de 1,20% à 4,68%.

Le marché des obligations privées a été négativement impacté par le retrait de la BCE dont le « Quantitative Easing » (achats d'actifs) s'est arrêté fin juin, mais également par les craintes de récession. Devant la combativité des banquiers centraux, le marché du crédit s'est retrouvé à un niveau de stress similaire à celui de la crise covid au cours de l'été (l'indice Itrax qui avait débuté l'année à 50 s'inscrivait à 140 en septembre). Le rebond technique des obligations privées, alimenté par la suite par l'inflexion de l'inflation US, et ce malgré la poursuite des hausses des taux, s'est amplifié à fin d'année en particulier en raison de leur valorisation qui avait été fortement pénalisée au T32022. Malgré l'invasion russe en l'Ukraine et la flambée des prix de l'énergie, les marges des entreprises se sont montrées résilientes. L'indice Itraxx termine l'année à 91.

Mot du gérant

Le fonds a bénéficié d'une alternance entre sous-sensibilité et neutralité sur le facteur taux pour une année où la volatilité et le directionnel ont généré des opportunités. Cela étant, la performance absolue qui en découle est significativement négative en raison de la forte hausse des taux. Le taux à 10 ans allemand est passé de -0,18% à 2,57% sur l'année 2022, mouvement qui peut être qualifié de krach obligataire.

Les phases de sous-sensibilité aux pays périphériques a également été profitable au fonds, le spread italien s'étant significativement écarté cette année.

Peu après l'invasion russe en Ukraine, nous avions rentré une poche d'indexées inflation à courte échéance pour nous protéger contre le choc d'offre en perspective. La flambée des coûts des matières premières a donc profité à cette classe d'actif même si l'exposition dans le fonds est restée limitée (forte appréciation de la composante inflation mais à une sensibilité faible).

En revanche, la poche crédit du fonds a souffert malgré le rally du crédit de fin d'année qui n'a pas bénéficié à tous les secteurs. Notamment, les titres subordonnés du secteur « real estate » de notre univers Investment Grade (> BBB-), achetés en tout début d'année pour une échéance de call à fin d'année, ont subi des pertes de valeur importante matérialisées par un risque d'extension implicite pour certains et avérés pour d'autres. Nous conservons néanmoins ces titres en portefeuilles à fort rendement qui in fine tendrons à être remboursé dans les années à venir.

Ainsi, MHGA SOUVERAIN 5-7 ISR affiche une performance négative (à -15.79%), en raison de la hausse des taux et de l'écartement des spreads de crédit. La sous-performance relative à son indice de référence (-1.85%) s'explique par la dislocation du marché du crédit « real estate ».

Autres informations

Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)
Ce FIA prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires) et dans la partie INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE de ce présent rapport.

Politique de sélection et évaluation des intermédiaires
Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution.

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIMF, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2022 :

- Effectif moyen de MHGA (désormais SIENNA GESTION) : 61,67 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 4 344 952,92 €
- Rémunération annuelle brute variable : 470 458,22 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 16
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » :

1 985 208,89€

En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 16 personnes en 2022 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, la Directrice des Opérations et le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance n'exerçant pas de fonction exécutive. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil d'Administration et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil d'Administration décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.

Effet de levier

L'effet de levier du FCP au sens de l'article 109 du Règlement délégué n°231/2013 est le suivant au (31/12/2022) :
- suivant la méthode brute : 126%,
- suivant la méthode de l'engagement : 138%.

Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).
Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Informations sur la règlementation SFDR

« Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »

Investissement socialement responsable

En conformité avec l'article 29 de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte n° 2015-992 du 17 août 2015 Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) publie des informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement et de gestion des risques.

Ces informations sont disponibles au sein du rapport de conformité art. 29 disponible sur le site internet de conformité accessible sur https://www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) a développé depuis 2002 des outils d'analyse et de reporting de la gestion socialement responsable, en utilisant des données regroupant des informations sur trois indicateurs : l'Environnement, le Social et la Gouvernance (ESG).

Près de 17 fonds FCPE multi-entreprises gérés par Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) ont reçu le label du Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale.

L'analyse ISR est assurée par une équipe en charge d'analyse ESG/ISR et elle s'appuie sur les contributions transmises par deux agences de notation environnementale, sociale et de gouvernance, Sustainalytics et Ethifinance.

Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) a développé une méthode d'analyse applicable aux émetteurs privés (actions et obligations d'entreprise) permettant de prendre en compte les spécificités sectorielles.

Chaque émetteur d'actions et d'obligations d'entreprise est ainsi noté par un score (sur 100) sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Les Etats sont également évalués sur leur performance ESG. Il s'agit notamment :

- E : indice de performance intégré combinant exposition au risque environnemental et politiques mises en œuvre, mesuré par l'Université de Yale.
- S : coefficient de Gini mesurant l'inégalité de revenu,
- G : indice de perception de la corruption, tel que calculé par Transparency International.

Les résultats des analyses sont systématiquement mis à la disposition des gérants, qui sont donc informés des performances ESG liées à chaque choix d'investissement.

Les données à fin décembre 2022 sont reprises ci-dessous :

Notation ESG du portefeuille

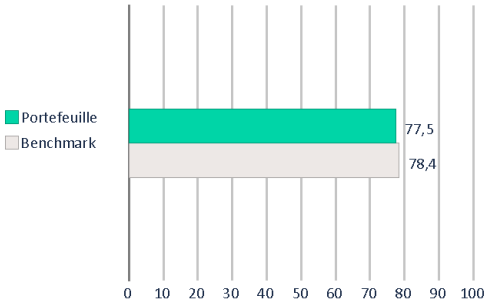

96,29%
Taux de sélection SR

Notation ESG du portefeuille : Evaluation des politiques sociales, environnementales et de gouvernance des entreprises de ce fonds sous la forme d'une note sur 100 à partir de grilles de critères adaptées à chaque secteur. 0 étant la moins bonne note et 100 étant la meilleure note. Ces notes sont calculées par HGA et elles correspondent à

Taux de sélection SR : Evaluation du nombre d'entreprises sélectionnées par rapport au nombre d'entreprises étudiées par HGA et ses prestataires externes (Sustainalytics).

Voici une sélection des actualités, ainsi que des focus thématiques ou valeur, qui illustrent nos choix de gestion ISR en 2022 (https://www.sienna-gestion.com/kiosque).

Actualités Environnement :

- La SNCF a décidé de prendre en compte le prix du carbone dans ses prochains appels d'offre. Pour débuter, chaque tonne de carbone vaudra 100 euros. Les fournisseurs les plus carbonnés verront leur note baisser alors que les celles ayant un meilleur bilan carbone auront un avantage compétitif. En donnant une valeur aux émissions de CO2, la SNCF souhaite que cet enjeu soit décisif dans la sélection des projets.
- La croissance d'Alfen est entièrement tirée par la transition énergétique, les énergies renouvelables, et l'adoption des véhicules électriques. L'entreprise a réduit ses émissions de CO2 de 20% entre 2019 et 2021

Actualités Social :

- La société Amplifon se distingue dans l'accueil et l'accompagnement des stagiaires et alternants. Le groupe permet notamment de leur donner accès à toutes les formations habituellement proposées qu'aux collaborateurs permanents.
- Stellantis s'engage à garantir le respect des droits de l'Homme au sein de Stellantis et tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Pour ce faire, un tiers indépendant est chargé d'évaluer les fournisseurs de niveau 1 de Stellantis et de leur attribuer une note moyenne en matière de droits de l'Homme. Cette performance a augmenté de 2,7 % en 2021.

Actualités Gouvernance :

- Le groupe Seb a décidé en 2022 de séparer les fonctions de président et directeur général, permettant d'éviter la concentration des pouvoirs entre les mains d'une seule personne. Le rôle de contre-pouvoir joué par le président peut ainsi librement s'exercer.
- A2A a une gouvernance robuste sur les enjeux ESG. Son conseil d'administration est composé de 12 membres dont 42% sont des femmes. La direction dispose de plus d'un plan d'incitation à court terme, qui est lié à des objectifs ESG pour 17,5 % du total.

Focus thématique : Une COP27 focalisée sur la réparation des impacts du réchauffement climatique mais qui ne traite pas de ses causes.

La Conférence des Parties (COP) des Nations-Unies n'a donné lieu à aucun nouvel accord sur une réduction supplémentaire des émissions de gaz à effet de serre, notamment sur les énergies fossiles. L'espoir de respecter l'objectif de l'Accord de Paris (contenir le réchauffement à +2°C/1.5°C) devient impossible à atteindre. La situation actuelle estime que la planète s'est déjà réchauffée de +1.2°C. Selon les Nations-Unies, les engagements actuellement pris par les Etats (s'ils sont respectés) mèneraient vers une température à +2.4°C en 2100 et à +2.8°C si on s'intéresse aux politiques réellement mises en place.
Face à ce constat, l'enjeu est donc l'adaptation au changement climatique. C'est la principale avancée de cette COP27. A été décidé la création d'un fonds pour les pertes et dommages permettant aux pays en développement les plus vulnérables aux effets néfastes de la crise climatique (sécheresses, inondations, montée des eaux, etc…) de bénéficier d'un soutien financier. L'adaptation au changement climatique pourrait en effet coûter entre 290 et 580 milliards de dollars par an aux pays en développement d'ici 2030 et jusqu'à 1700 milliards de dollars en 2050.
Les pays se sont donc entendus pour réparer les impacts négatifs du changement climatique mais ne se sont pas attaqués à leurs causes.

Focus obligation verte : Obligation verte Intesa San Paolo

Avec plus de 20 millions de clients à travers le monde dont 14 millions en Italie, la banque Intesa Sanpaolo est la plus grande banque italienne. Elle fait également partie des banques qui gère le mieux les risques extra-financiers auxquels elle est exposée. Son plan d'actions 2021-2025 comprend des engagements environnementaux et sociaux. Elle a ainsi pour objectif d'engager 115 milliards d'euros en faveur de la société et de la transition verte et environ 500 millions d'euros pour soutenir les personnes dans le besoin.

Au-delà du financement via sa politique de prêts (soutien à l'économie réelle, notamment pour une transition climatique et davantage d'inclusion sociale), Intesa Sanpaolo souhaite augmenter la part d'investissements responsables de ses actifs sous gestion (de 46% de ses encours en 2021 à 60% en 2025).

Sur l'enjeu climatique plus spécifiquement, le groupe s'est engagé sur une stratégie d'émissions nettes de gaz à effet de serre à zéro : en 2030 pour ses propres émissions, en 2050 pour les émissions de ses portefeuilles de prêts/investissement/gestion d'actifs/assurance. Le groupe a également engagé une réflexion sur une politique de préservation de la biodiversité. Depuis 2017, un programme d'émissions d'obligations vertes a été mis en place dont les fonds servent à financer uniquement des projets « verts ». Depuis le lancement, 3Mds d'euros ont été consacrés à de tels financements : énergies renouvelables, efficacité énergétique, bâtiments verts, économie circulaire, gestion durable des ressources et de la biodiversité. Avec le financement de tels projets, le groupe a pu éviter 5.5M de tonnes de CO2.

Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 30/12/2022 est égal à 8,92 % de l'actif net.

Actif moyen

	Part C	Total
Actif net moyen	270 759 080,83	270 759 080,83

Tableau récapitulatif des frais facturés au cours du dernier exercice

	Part C
Frais de fonctionnement et de gestion dont :	**0,50%**
- frais de fonctionnement et de gestion à la charge du fonds	0,50%
- frais de fonctionnement et de gestion à la charge de l'entreprise	0,00%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :	**0,00%**
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,00%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion et l'OPC investisseur	0,00%
Autres frais facturés à l'OPC Ces autres frais se composent en :	**0,06%**
- commissions de surperformance	0,00%
- frais de transaction	0,06%
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	**0,57%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	**0,00%**

L'ensemble des frais est exprimé en % annualisé de l'actif moyen de l'OPC = Valeur moyenne sur l'exercice de l'actif calculé aux dates d'établissement de la VL.

ANNEXE III / ANNEXE V
MODÈLE D'INFORMATIONS PÉRIODIQUES POUR LES PRODUITS FINANCIERS VISÉS À L'ARTICLE 9, PARAGRAPHES 1 À 4 BIS, DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 ET À L'ARTICLE 5, L'ALINÉA, DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : SIENNA SOUVERAIN 5-7 ISR

Identifiant d'entité juridique : 9695000CNVJO66ZECN66

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __ % ☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de _% d'investissements durables : ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur la plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __ %	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales dans la sélection et le suivi des titres via l'application d'une politique d'exclusion et via la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs.

Les politiques d'exclusion sectorielles et normatives de Sienna Gestion sont de deux ordres :
-Sectorielle : charbon thermique, armes controversées et tabac.
-Normative : les entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations-Unies, c'est à dire celles impliquées dans des controverses très graves ou graves et fréquentes.

D'autre part, des critères ESG sont intégrés dans la stratégie en privilégiant les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG. Pour cela, Sienna Gestion utilise principalement les notations ESG de Sustainalytics construites pour les émetteurs privés sur une approche par les risques ESG. La méthodologie de notation extra-financière repose sur 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance. Pour chaque pilier, les enjeux ESG évalués sont activés en fonction de l'exposition du secteur de l'émetteur aux risques ESG. Exemples de critères/enjeux ESG :
- Environnement : programme de lutte contre le changement climatique, déchets, eau, etc.
- Social : valorisation du capital humain (formations, recrutement, lutte contre les discriminations), respect des droits de l'Homme (conditions sociales dans la chaine d'approvisionnement, etc.)
- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants, etc.

Pour les émetteurs souverains Sienna Gestion a développé son propre modèle d'analyse ESG propriétaire reposant sur 11 enjeux provenant d'organismes internationaux. Exemples de critères/ enjeux ESG :
- Environnement : indicateur existant de Performance Environnementale Intégrée (EPI), indicateur développé par l'Université de Yale,
- Social : indicateur composite intégrant les inégalités Hommes/Femmes, l'éducation, la santé, le développement humain et les inégalités salariales. Ce scoring provient des données du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD).
-Gouvernance : indicateur existant du Word Justice Project (WJP) of Law Index mesurant la manière dont l'Etat de droit est vécu et perçu dans le monde.

Sur l'univers de départ du fonds, au minimum 20% des émetteurs ayant obtenu les moins bonnes notes ESG sont interdites d'investissement. Une approche best in class est appliquée pour les émetteurs privés et best in universe pour les émetteurs publics.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

  Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via la note moyenne ESG mentionnée ci-dessus. La note moyenne pondérée ESG du fonds est de 79,34. La note ESG moyenne de l'univers de départ "Bloomberg Euro Aggregate Corpo&Fi" est de 79,04. 0 étant la moins bonne note et 100 étant la meilleure. Les politiques d'exclusions décrites ci-dessus ont également été respectées.

- ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

  Ces éléments n'ayant pas été mesurés au cours de l'exercice précédent, cette question n'est pas applicable.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

  N/A

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

  N/A

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

  N/A

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

  N/A

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) via notamment la notation ESG des émetteurs, l'évaluation des controverses et les politiques formalisées (exclusion charbon, armes controversées, stratégie climat, etc). La note ESG (décrite auparavant) couvre, par le biais de 21 enjeux matériels et plus de 200 critères sous-jacents, tous les sujets ESG ciblés par les PAI. Néanmoins, les 21 enjeux ne sont pas activés pour tous les secteurs mais uniquement lorsqu'ils sont jugés matériels.

Plus spécifiquement les PAI suivants sont couverts dans le processus de Sienna Gestion. Certains fonds peuvent renforcer la prise en compte de PAI via leur approche thématique.

Thématique	PAI	Politique/ process
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	✓ Politique charbon ✓ Pilotage du mix énergétique pour un alignement au scenario 2°C de l'IAE (formalisé dans l'article 29)
	2. Empreinte carbone	✓ Pilotage de l'empreinte carbone avec objectif de réduction
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
Questions sociales et de personnel	10. Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondiale des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	✓ Note ESG (pour tous les secteurs) ✓ Politique de vote avec les critères de vote liés à la mixité au sein du Conseil d'administration
	14. Exposition à des armes controversées	✓ Politique d'exclusion dédiée

Les PAI sont ainsi atténués par l'application stricte des politiques d'exclusions sectorielles et normatives ainsi que par la prise en compte des notes ESG dans le processus de gestion.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire moyen du dernier exercice.

Investissement les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
BTPS 4.75% 09/28	Public	6,66%	Italy
BTPS 6.50% 11/27	Public	6,59%	Italy
DBRI IE 0.1% 4/23	Public	5,79%	Germany
PORTUGAL 4.125% 04/27	Public	5,27%	Portugal
SPAIN 1.4% 07/28	Public	4,75%	Spain
BTPS 7.25% 11/26	Public	4,73%	Italy
SPAIN 1.45% 10/27	Public	4,27%	Spain
EU 0% 07/26 NGEU	Public	3,46%	Supranational
VW FRN PERP	Consommation discrétionnaire	3,13%	Germany
OAT 0.75% 05/28	Public	2,80%	France
ALATPF VAR PERP(3.75%)	Finance	2,54%	Germany
SIENNA MONETAIRE ISR A	Finance	2,39%	France
IBESM VAR PERP	Services aux collectivités	1,86%	Spain
SWEDA VAR 05/27	Finance	1,67%	Sweden
ERFFP VAR PERP(4.875%)	Consommation discrétionnaire	1,49%	Luxembourg

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- ***Quelle était l'allocation des actifs ?***

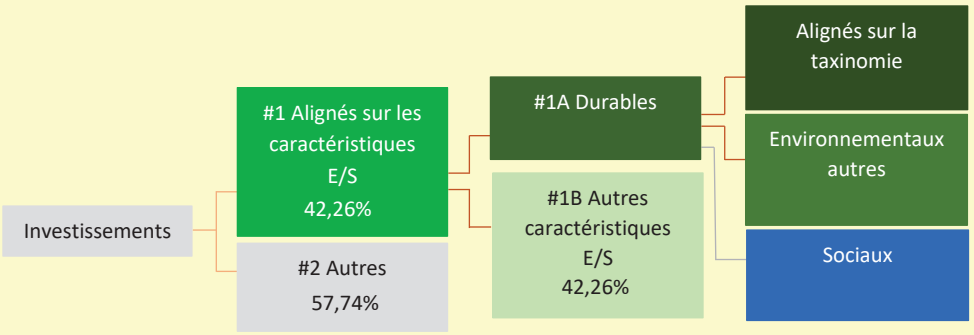

*La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements de produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.*

*La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérées comme des investissements durables.*

*La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :*
*- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;*
*- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.*

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Secteur BICS	% d'actifs
Public	56,66%
Finance	18,53%
Services aux collectivités	8,93%
Consommation discrétionnaire	4,98%
Télécommunications	3,53%
Energie	3,13%
Industrie	1,81%
Devise	1,07%
Consommation non cyclique	0,73%
Matériaux	0,48%
Santé	0,11%
Future	0,04%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit ne réalise pas d'investissement durable avec un objectif environnemental, la mesure de son alignement à la taxonomie de l'UE n'est donc pas applicable.

- ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE(1)?***

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

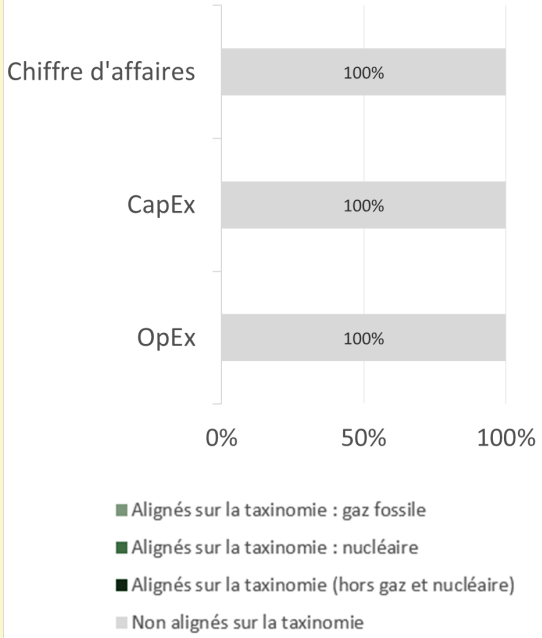

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors **obligations souveraines***

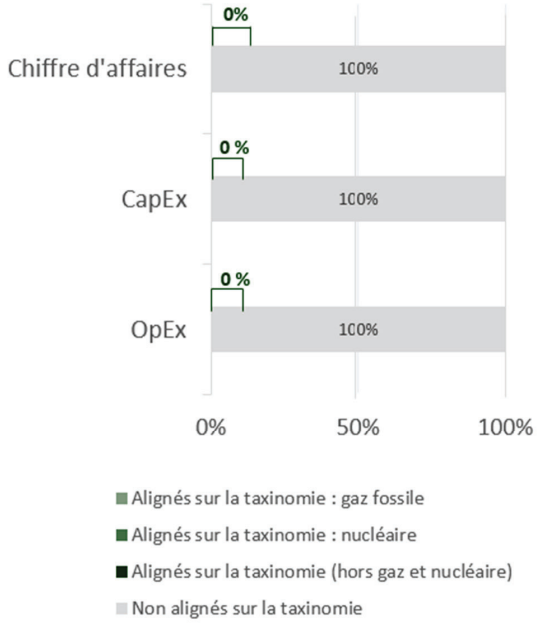

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

  La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

  N/A

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables, à savoir : 1.07% de liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires, 0.1% de dérivés à titre de couverture et 56.57% de titres n'étant pas couverts par une analyse ESG.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les notations ESG décrites ci-dessus. La note moyenne pondérée ESG du portefeuille permet ainsi de quantifier et de suivre la performance extra-

financière des émetteurs du fonds de façon mensuelle. La note ESG de l'univers de départ du fonds est également calculée. Les notes ESG des émetteurs sont actualisées tous les trimestres.
La politique d'exclusion est par ailleurs au cœur de l'approche de Sienna Gestion et vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Un contrôle de la correspondance entre les titres des portefeuilles avec les émetteurs autorisés de l'univers est effectué par Sienna Gestion. La composition des portefeuilles est analysée via une procédure automatique permettant de vérifier le respect de la politique ISR et de l'univers autorisé.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
  N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
  N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
  N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
  N/A

ETATS FINANCIERS

SIENNA SOUVERAIN 5-7 ISR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022

SIENNA SOUVERAIN 5-7 ISR
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SIENNA GESTION
18 rue de Courcelles
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale SIENNA SOUVERAIN 5-7 ISR relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

FREDERIC SELLAM
2023.07.17 18:17:56 +0200

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	**0,00**	**0,00**
DÉPÔTS	**0,00**	**0,00**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**253 231 788,26**	**288 299 576,61**
Actions et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**225 267 107,32**	**286 891 169,17**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	225 267 107,32	286 891 169,17
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**22 418 062,10**	**1 282 007,44**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	22 418 062,10	1 282 007,44
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**5 546 618,84**	**126 400,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	5 546 618,84	126 400,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
CRÉANCES	**3 448 301,90**	**202 716,60**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 448 301,90	202 716,60
COMPTES FINANCIERS	**246 841,88**	**1 173 449,01**
Liquidités	246 841,88	1 173 449,01
TOTAL DE L'ACTIF	**256 926 932,04**	**289 675 742,22**

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	268 178 189,31	283 241 746,03
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-22 780 341,99	1 987 356,87
Résultat de l'exercice (a,b)	5 837 256,48	3 709 424,74
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**251 235 103,80**	**288 938 527,64**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**5 546 618,84**	**126 400,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	5 546 618,84	126 400,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	5 546 618,84	126 400,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**145 209,40**	**610 814,58**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	145 209,40	610 814,58
COMPTES FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**256 926 932,04**	**289 675 742,22**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323	41 113 800,00	0,00
EURO BOBL 0323	7 639 500,00	0,00
FGBL BUND 10A 0322	0,00	13 709 600,00
FGBL BUND 10A 0323	78 428 700,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 583,22	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	7 151 835,61	376 221,05
Produits sur titres de créances	0,00	4 986 368,46
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**7 157 418,83**	**5 362 589,51**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	23 453,36	7 019,92
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**23 453,36**	**7 019,92**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**7 133 965,47**	**5 355 569,59**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 355 911,02	1 849 422,68
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**5 778 054,45**	**3 506 146,91**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	59 202,03	203 277,83
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**5 837 256,48**	**3 709 424,74**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	0,50 % maximum l'an (incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
2	Frais administratifs externes à la société de gestion (**)			
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion (**)	Actif net	1,20 % TTC maximum l'an
4	Commissions de mouvement (*)		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (*)		Actif net	La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du FIA et celle de son indice de référence Barclays EuroAgg Treasury 5-7 Year TR Index Value Unhedged

* Depuis la révocation de l'option de TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

** Ces frais sont liés à l'investissement dans d'autres OPC.

*** La commission de surperformance représente la part variable des frais de gestion :

• La méthodologie de calcul de la commission de surperformance est fondée sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un actif net incrémenté au taux de l'indicateur de référence et présentant les mêmes mouvements de souscriptions et rachats que le fonds réel ; • La période de référence est l'exercice du fonds ;
• Si, sur l'exercice, la performance du fonds est supérieure à celle de son indice de référence, il sera prélevé une commission de surperformance égale à 20 % de la différence entre la performance du fonds nette de frais de gestion et celle de son indice de référence Barclays EuroAgg Treasury 5-7 Year TR Index Value Unhedged (coupons nets réinvestis). Cette commission sera provisionnée à chaque valeur liquidative, depuis le début de chaque exercice et sera perçue à la clôture de l'exercice.
• En cas de sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence, toute provision passée précédemment sera ajustée par une reprise sur provision à hauteur de la dotation existante.
• Si, sur l'exercice, la performance du fonds est inférieure à celle de son indice de référence, la commission de surperformance sera nulle.
• Lors de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant au nombre de parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Le mode de calcul de cette commission de surperformance est tenu à la disposition des porteurs de parts.

Cette commission de surperformance sera applicable pour la première fois à compter de l'exercice qui débutera le 2 janvier 2020 et se terminera le 31 décembre 2020.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Parts SIENNA SOUVERAIN 5-7 ANS ISR	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**288 938 527,64**	**272 086 898,85**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	113 593 901,35	35 380 619,83
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-104 134 640,42	-15 493 980,71
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	797 942,69	2 629 183,28
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-11 158 871,68	-2 146 728,59
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	14 150 900,74	2 536 990,88
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-25 744 153,37	-1 074 573,52
Frais de transactions	-163 355,12	-73 228,47
Différences de change	0,00	260,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-25 635 733,64	-8 485 060,82
Différence d'estimation exercice N	*-31 008 130,61*	*-5 372 396,97*
Différence d'estimation exercice N-1	*5 372 396,97*	*-3 112 663,85*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-5 187 468,84	72 000,00
Différence d'estimation exercice N	*-5 061 068,84*	*126 400,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*-126 400,00*	*-54 400,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5 778 054,45	3 506 146,91
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**251 235 103,80**	**288 938 527,64**

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	18 592 322,25	7,40
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	206 674 785,07	82,26
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**225 267 107,32**	**89,66**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**0,00**	**0,00**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	127 182 000,00	50,62
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**127 182 000,00**	**50,62**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**0,00**	**0,00**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	206 674 785,07	82,26	0,00	0,00	0,00	0,00	18 592 322,25	7,40
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	246 841,88	0,10
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	127 182 000,00	50,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	18 592 322,25	7,40	6 017 685,04	2,40	70 130 240,50	27,91	130 526 859,53	51,95
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	246 841,88	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	41 113 800,00	16,36	7 639 500,00	3,04	78 428 700,00	31,22
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	1 075 279,20
	Dépôts de garantie en espèces	2 373 022,70
TOTAL DES CRÉANCES		**3 448 301,90**
DETTES		
	Rachats à payer	35 842,64
	Frais de gestion fixe	101 980,02
	Frais de gestion variable	5 781,88
	Autres dettes	1 604,86
TOTAL DES DETTES		**145 209,40**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**3 303 092,50**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	29 212,48808	113 593 901,35
Parts rachetées durant l'exercice	-26 695,21249	-104 134 640,42
Solde net des souscriptions/rachats	2 517,27559	9 459 260,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	70 399,64350	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 350 129,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			22 418 062,10
	FR0007081278	SIENNA MONETAIRE ISR A	22 418 062,10
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**22 418 062,10**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	5 837 256,48	3 709 424,74
Total	**5 837 256,48**	**3 709 424,74**

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	5 837 256,48	3 709 424,74
Total	**5 837 256,48**	**3 709 424,74**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-22 780 341,99	1 987 356,87
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**-22 780 341,99**	**1 987 356,87**

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-22 780 341,99	1 987 356,87
Total	**-22 780 341,99**	**1 987 356,87**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	394 464 416,37	418 506 298,05	272 086 898,85	288 938 527,64	251 235 103,80
Nombre de titres	97 263,30793	99 632,69359	63 217,69359	67 882,36791	70 399,64350
Valeur liquidative unitaire	4 055,634	4 200,491	4 303,967	4 256,459	3 568,698
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-20,18	-2,59	56,26	29,27	-323,58
Capitalisation unitaire sur résultat	57,56	73,95	56,17	54,64	82,91

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHLAND REP 4.75% 04/07/28	EUR	22 000 000	24 989 455,01	9,95
ENBW ENERGIE BADENWUERTTEMB 1.125% 05-11-79	EUR	1 400 000	1 299 157,35	0,51
GERMANY 0.1% 15-04-23 IND	EUR	15 000 000	18 592 322,25	7,40
TOTAL ALLEMAGNE			**44 880 934,61**	**17,86**
AUTRICHE				
AUTRICHE 6.25%97-27 S.6	EUR	1 000 000	1 175 421,98	0,47
TOTAL AUTRICHE			**1 175 421,98**	**0,47**
BELGIQUE				
BELGIQUE 5,50%97-28 OLO 31	EUR	1 000 000	1 172 269,74	0,47
ELIA SYSTEM OPERATOR SA NV 2.75% PERP	EUR	1 500 000	1 469 097,23	0,58
EUROPEAN UNION 0.0% 06-07-26	EUR	10 000 000	9 012 133,50	3,59
TOTAL BELGIQUE			**11 653 500,47**	**4,64**
DANEMARK				
DANSKE BK 2.5% 21-06-29 EMTN	EUR	1 500 000	1 460 450,38	0,58
TOTAL DANEMARK			**1 460 450,38**	**0,58**
ESPAGNE				
CAIXABANK SA 2.75% 14-07-28	EUR	7 000 000	6 964 802,65	2,77
COMUNIDAD MADRID 0.827% 30-07-27	EUR	4 000 000	3 594 095,01	1,43
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.4% 30-07-28	EUR	11 000 000	10 064 701,77	4,00
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 31-10-27	EUR	6 000 000	5 565 339,27	2,22
TOTAL ESPAGNE			**26 188 938,70**	**10,42**
ETATS-UNIS				
GOLD SACH GR 0.01% 30-04-24	EUR	4 000 000	3 953 052,34	1,57
TOTAL ETATS-UNIS			**3 953 052,34**	**1,57**
FRANCE				
ARKEMA 1.5% PERP	EUR	2 000 000	1 723 059,59	0,69
BPIFRANCE FINANCEMENT 0.125% 26-02-27	EUR	2 100 000	1 852 275,58	0,74
CA ASSURANCES 4.25% PERP	EUR	5 000 000	5 086 495,03	2,02
CREDIT LOGEMENT 1.35% 28-11-29	EUR	1 000 000	925 204,99	0,37
CREDIT MUTUEL ARKEA 4.25% 01-12-32	EUR	1 700 000	1 683 005,21	0,67
EDF 4.0% PERP	EUR	4 000 000	3 802 794,65	1,51
ENGIE 1.625% PERP	EUR	2 000 000	1 853 238,26	0,74
GROUPE DANONE 1.75% PERP EMTN	EUR	3 000 000	2 992 406,91	1,19
LAMON 5.05 12/17/49	EUR	3 000 000	2 984 529,40	1,19
ORANGE 5.25% PERP	EUR	1 000 000	1 057 651,40	0,42
RCI BANQUE 4.125% 01-12-25	EUR	409 000	407 666,66	0,16
TOTALENERGIES SE 2.708% PERP	EUR	5 760 000	5 816 545,36	2,32
TOTAL FRANCE			**30 184 873,04**	**12,02**
IRLANDE				
IRELAND GOVERNMENT BOND 0.2% 15-05-27	EUR	1 750 000	1 565 159,74	0,63
TOTAL IRLANDE			**1 565 159,74**	**0,63**
ITALIE				
ENI 2.625% PERP	EUR	3 000 000	2 801 894,50	1,12
ITALIE 4.75% 01/09/2028	EUR	16 000 000	16 845 029,09	6,70

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE 6,50%97-27 TBO	EUR	14 700 000	16 618 249,52	6,62
ITALIE 7,25%96-26 TBO	EUR	10 500 000	11 993 575,26	4,77
TOTAL ITALIE			**48 258 748,37**	**19,21**
LUXEMBOURG				
AROUNDTOWN PROPERTY 2.125% PERP	EUR	5 000 000	1 978 291,56	0,79
CPI PROPERTY GROUP 4.875% PERP	EUR	1 500 000	789 946,08	0,31
EURO SCIE 4.875% PERP	EUR	2 000 000	2 069 378,14	0,82
GRAND CITY PROPERTIES 2.5% PERP	EUR	800 000	368 796,15	0,15
TOTAL LUXEMBOURG			**5 206 411,93**	**2,07**
PAYS-BAS				
ACHMEA BV 3.625% 29-11-25	EUR	1 667 000	1 656 966,04	0,66
AEGON 4 04/25/44	EUR	1 000 000	1 011 271,00	0,40
ATF NETHERLANDS BV 3.75% PERP	EUR	6 600 000	3 574 012,76	1,43
ENEL FINANCE INTL NV 3.875% 09-03-29	EUR	6 000 000	6 002 597,15	2,39
FERROVIAL NETHERLANDS BV 2.124% PERP	EUR	3 500 000	2 844 341,31	1,13
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 1.875% PERP	EUR	5 000 000	5 032 113,65	2,00
ING GROEP NV 3.0% 11-04-28	EUR	1 700 000	1 730 234,12	0,69
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.0% 15-01-27	EUR	900 000	807 512,34	0,32
TELEFONICA EUROPE BV 7.125% PERP	EUR	1 300 000	1 340 463,16	0,53
TENNET HOLDING BV 2.995% PERP	EUR	1 400 000	1 388 803,05	0,55
TOTAL PAYS-BAS			**25 388 314,58**	**10,10**
PORTUGAL				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.7% 20-07-80	EUR	2 200 000	1 989 237,23	0,79
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 4.125% 14-04-27	EUR	12 600 000	13 563 270,84	5,40
TOTAL PORTUGAL			**15 552 508,07**	**6,19**
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS PLC 2.0% 07-02-28	EUR	4 000 000	4 045 013,41	1,61
TOTAL ROYAUME-UNI			**4 045 013,41**	**1,61**
SUEDE				
SWEDBANK AB 0.3% 20-05-27	EUR	5 000 000	4 383 207,46	1,75
TELIA COMPANY AB 3.0% 04-04-78	EUR	327 000	333 479,02	0,13
VOLVO TREASURY AB 4.85% 10-03-78	EUR	1 000 000	1 037 093,22	0,41
TOTAL SUEDE			**5 753 779,70**	**2,29**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**225 267 107,32**	**89,66**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**225 267 107,32**	**89,66**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
SIENNA MONETAIRE ISR A	EUR	191 245	22 418 062,10	8,93
TOTAL FRANCE			**22 418 062,10**	**8,93**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**22 418 062,10**	**8,93**
TOTAL Organismes de placement collectif			**22 418 062,10**	**8,93**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0323	EUR	66	-258 720,00	-0,11
EURO SCHATZ 0323	EUR	-390	485 550,00	0,19
FGBL BUND 10A 0323	EUR	590	-5 287 898,84	-2,10
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**-5 061 068,84**	**-2,02**
TOTAL Engagements à terme fermes			**-5 061 068,84**	**-2,02**
TOTAL Instruments financier à terme			**-5 061 068,84**	**-2,02**
Appel de marge				
APPEL MARGE B.P.S.S.	EUR	5 061 068,84	5 061 068,84	2,02
TOTAL Appel de marge			**5 061 068,84**	**2,02**
Créances			**3 448 301,90**	**1,37**
Dettes			**-145 209,40**	**-0,06**
Comptes financiers			**246 841,88**	**0,10**
Actif net			**251 235 103,80**	**100,00**

Parts SIENNA SOUVERAIN 5-7 ANS ISR	**EUR**	**70 399,64350**	**3 568,698**